

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Il est important de lire attentivement et de comprendre les présentes Conditions Générales d'Utilisation (les « **Conditions** ») de la plateforme Gamevestor.

En acceptant les présentes Conditions, vous vous engagez à en respecter l'ensemble des stipulations, ainsi que, le cas échéant, les conditions générales d'utilisation établies par le prestataire de services de paiement (PSP).

### INTRODUCTION

**Gamevestor** est une société par actions simplifiée (SAS), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 938 196 714, dont le siège social est situé 5 rue de l'Industrie – 74000 Annecy (ci-après désignée « **Gamevestor** », « **Nous** », « **Notre** » ou « **Nos** »).

Gamevestor a obtenu l'agrément de l'**Autorité des marchés financiers (AMF)** afin d'exercer notamment en qualité de Prestataire de Services de Financement Participatif européen (European Crowdfunding Service Provider – ECSP).

Gamevestor est également enregistrée en tant qu'intermédiaire en financement participatif (IFP) auprès de l'ORIAS sous le numéro 25007583.

Gamevestor est par ailleurs enregistrée sous l'identifiant REGAFI 751564 auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en qualité d'agent de prestataire de services de paiement de Lemonway.

Gamevestor bénéficie d'une assurance de responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de AIG Europe SA, au titre du contrat numéro FREO000080, conformément aux articles L.547-5 et D.547-3, ainsi que L.548-5 et D.548-3 du Code monétaire et financier.

Gamevestor bénéficie également d'une couverture de responsabilité professionnelle et/ou d'une garantie financière couvrant l'ensemble de ses activités.

### SECTION 1. À QUI S'APPLIQUENT LES PRÉSENTES CONDITIONS ?

Les présentes Conditions s'appliquent à l'ensemble des internautes accédant au site internet Gamevestor (ci-après également désignés par « **Vous** » ou « **Votre** » dans les présentes).

Vous pouvez consulter le site Gamevestor sans créer de compte (dans ce cas, Vous êtes considéré comme un « **Visiteur** »).

Selon l'utilisation que vous faites du site Gamevestor, un Visiteur peut avoir l'un des statuts suivants :

- « **Membre** » : désigne un Visiteur ayant créé un compte sur le site Gamevestor ;

- « **Investisseur** » : désigne un Membre ayant investi dans un Projet référencé sur le site Gamevestor ;
- « **Contributeur** » : désigne un Membre ayant effectué une Contribution (Pledge) à un Projet référencé sur le site Gamevestor ;
- « **Porteur de Projet** » : désigne un Membre ayant soumis un Projet dans le cadre d'une Campagne, principalement relatif à un jeu vidéo, que la Campagne soit en cours ou clôturée, et ce indépendamment de son succès. Lorsqu'une Campagne a lieu, le Projet est présenté aux Investisseurs par l'intermédiaire de sa publication par le Prestataire de Services de Financement Participatif européen (ECSP), conformément au Règlement (UE) 2020/1503.

## **SECTION 2. QUELS SONT LES TERMES À CONNAÎTRE POUR COMPRENDRE LES PRÉSENTES CONDITIONS ?**

En premier lieu, il est précisé que, sauf disposition contraire ou lorsque le contexte impose une interprétation différente, les termes et expressions commençant par une majuscule ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous.

Les définitions données pour un terme employé au pluriel s'appliquent également lorsque ce terme est utilisé au singulier, et inversement.

Les termes « notamment », « en particulier » et « y compris » doivent être interprétés comme signifiant « sans limitation ».

Toute référence à un document ou à une disposition législative ou réglementaire vise ce document ou cette disposition tel(le) que modifié(e), complété(e), mis(e) à jour ou remplacé(e) ultérieurement.

En second lieu, les termes suivants ont la signification qui leur est attribuée ci-après :

- **Compte** : désigne l'espace personnel ouvert au nom d'un Membre sur le site Gamevestor, accessible au moyen d'identifiants de connexion et d'un mot de passe.
- **Objectif « Tout ou Rien »** : désigne le seuil minimal de financement fixé pour un Projet, tel que publié sur le site Gamevestor lors du lancement de la Campagne, devant être atteint avant la fin de la période de Campagne pour que celle-ci soit considérée comme réussie.
- **AMF** : désigne l'Autorité des marchés financiers.
- **LCB-FT (Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme)** : désigne l'ensemble des mesures et obligations relatives à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.
- **Obligations** : désignent les instruments financiers proposés à la souscription à titre d'investissement dans le cadre du financement des Projets présentés sur le site Gamevestor.

- **Campagne** : désigne l'opération de financement participatif visant à collecter les fonds nécessaires au financement d'un Projet présenté sur le site Gamevestor. La durée de la Campagne est déterminée et précisée sur le site Gamevestor et ne peut en aucun cas excéder quatre-vingt-dix (90) jours.
- **Site Gamevestor** : désigne le site internet de financement participatif Gamevestor, comprenant à la fois le site vitrine et la plateforme d'investissement, accessible à l'adresse gamevestor.co.
- **ECSP (European Crowdfunding Service Provider)** : au sens du Règlement (UE) 2020/1503, désigne l'entité fournissant des services de financement participatif en ligne à des Investisseurs par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne, notamment via la souscription d'Obligations.
- **Signature électronique** : désigne des données sous forme électronique résultant de l'utilisation d'un procédé d'identification fiable, reposant sur un certificat de signature électronique qualifié garantissant le lien avec le document auquel elle s'applique, conformément à l'article 1367 du Code civil.
- **Force majeure** : désigne tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur à la volonté expresse de Gamevestor, empêchant l'exécution de tout ou partie de ses obligations au titre des présentes Conditions, au sens de l'article 1218 du Code civil.  
Sont notamment considérés comme des cas de force majeure, sans que cette liste soit limitative : incendie, inondation, catastrophe naturelle, guerre ou troubles civils.
- **IFP** : désigne l'entité immatriculée auprès de l'ORIAS et autorisée à fournir des services de financement participatif consistant à mettre en relation des Porteurs de Projet et des ContributEURS via une plateforme en ligne permettant la réalisation de Contributions.
- **FICI (Fiche d'Informations Clés sur l'Investissement) (Key Investment Information Sheet – KIIS)** : désigne le document mentionné à l'article 23 et à l'annexe I du Règlement (UE) 2020/1503.
- **Données personnelles** : désignent les informations à caractère personnel qu'un Visiteur, Membre ou Investisseur fournit lors de la création de son Compte, ainsi que toute information personnelle collectée automatiquement dans le cadre de l'utilisation des Services ou de la navigation sur le site Gamevestor, permettant de l'identifier directement ou indirectement.
- **Projet** : désigne une offre de financement participatif présentée sous la forme d'une Campagne par un Porteur de Projet recherchant un financement conformément au Règlement (UE) 2020/1503 et au Code monétaire et financier.  
Le Projet inclut le jeu vidéo faisant l'objet de la Campagne ainsi que l'ensemble des contenus associés ou complémentaires (notamment contenus téléchargeables, extensions, mises à jour, Récompenses ou tout autre élément accessoire).
- **Contribution(s)** : désignent tout paiement non constitutif d'un investissement, effectué sous forme de don par un Contributeur via le site Gamevestor au profit d'un Projet pendant une Campagne, pouvant, le cas échéant, ouvrir droit à des Récompenses. Il est précisé que, sur le site

Gamevestor, le terme « contribution » est également utilisé pour désigner une Contribution (Pledge).

- **PSP (Prestataire de services de paiement)** : désigne LEMONWAY, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 8 rue du Sentier – 75002 Paris – France, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 500 486 915. Lemonway fournit des services de paiement au sens de l'article L.314-1 du Code monétaire et financier, en qualité d'établissement de paiement au sens de l'article L.522-1 du même Code, agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) le 24 décembre 2012 sous le code interbancaire (CIB) 16568.  
Ces informations peuvent être vérifiées à tout moment sur le site [www.regafi.fr](http://www.regafi.fr) ou sur le registre de l'Autorité bancaire européenne (ABE).
- **Réglementation** : désigne toute constitution, loi, ordonnance, décret, règlement, texte législatif ou réglementaire, mesure d'application, règle contraignante ou code de conduite émanant d'une autorité administrative ou réglementaire compétente.
- **Récompenses** : désignent les biens numériques ou physiques liés au Projet, tels que des clés d'accès au jeu, des contenus exclusifs en jeu, des objets physiques (par exemple figurines, œuvres graphiques, produits dérivés) ou tout autre avantage.
- **Services** : désignent les activités exercées par Gamevestor en sa qualité de Prestataire de Services de Financement Participatif européen (ECSP), consistant à mettre en relation des Porteurs de Projet, des Investisseurs et des Contributeurs par l'intermédiaire du site Gamevestor. Les Services sont décrits plus en détail à la Section 5 des présentes Conditions.
- **SPV (Special Purpose Vehicle)** : désigne une entité juridique constituée exclusivement aux fins de la levée de fonds, de la détention d'actifs et de la gestion d'un Projet.
- **Portefeuille (Wallet)** : désigne un compte de paiement, au sens de l'article L.314-1 du Code monétaire et financier, ouvert dans les livres du PSP, sur lequel sont enregistrées l'ensemble des opérations financières, tant au débit qu'au crédit.  
Les fonds inscrits sur les Portefeuilles sont protégés sur un compte ségrégué, distinct des fonds propres du PSP.

### **SECTION 3. À QUEL MOMENT LES PRÉSENTES CONDITIONS VOUS SONT-ELLES APPLICABLES ET QUELLE VERSION FAIT FOI ?**

#### **3.1. Acceptation des présentes Conditions**

Les présentes Conditions définissent les règles applicables à l'ensemble des Visiteurs accédant et utilisant les informations et Services disponibles sur le site Gamevestor, quel que soit leur statut : Membre, Investisseur, Contributeur ou Porteur de Projet.

- **Acceptation par les Visiteurs** : Si Vous agissez en qualité de Visiteur et que Vous n'acceptez pas l'intégralité des présentes Conditions, Vous ne pourrez pas bénéficier des Services proposés par

Gamevestor. Autrement dit, le simple fait de naviguer sur le site Gamevestor vaut reconnaissance que Vous avez lu, compris et accepté pleinement et sans réserve les présentes Conditions applicables. Les présentes Conditions s'appliquent pendant toute la durée de la session de navigation du Visiteur sur le site Gamevestor.

- **Acceptation par les Membres** : Les présentes Conditions applicables sont expressément acceptées par voie électronique lors de l'inscription et de la création du Compte sur le site Gamevestor. L'acceptation électronique des Conditions a la même valeur probante qu'une signature manuscrite.

En conséquence, les présentes Conditions s'appliquent :

- à compter de la connexion au site Gamevestor et jusqu'à la déconnexion ; et
- à compter de la création du Compte et jusqu'à sa clôture, quelle qu'en soit la cause ou l'initiative, qu'elle émane du Membre, de l'Investisseur, du Contributeur, du Porteur de Projet ou de Gamevestor.

### **3.2. Acceptation des Conditions du Prestataire de Services de Paiement (PSP)**

Les conditions générales du PSP régissent l'utilisation des services de paiement et des Portefeuilles mis à disposition via le site Gamevestor. Vous acceptez également expressément ces conditions du PSP par voie électronique lors de l'inscription et de la création du Compte sur le site Gamevestor. Cette acceptation électronique a la même valeur probante qu'une signature manuscrite.

### **3.3. Modification des présentes Conditions et des Conditions du PSP**

Gamevestor se réserve le droit de modifier les présentes Conditions à tout moment, notamment afin de se conformer à toute évolution législative ou réglementaire, d'améliorer le site Gamevestor ou de refléter des changements apportés aux Services proposés.

- **Opposabilité à l'égard des Visiteurs** : Chaque Visiteur est tenu de se référer à la version en ligne en vigueur au moment de la consultation, laquelle est réputée constituer la dernière version des présentes Conditions. Tout accès ou toute utilisation du site Gamevestor postérieurement à une modification des Conditions vaut acceptation des Conditions modifiées.
- **Opposabilité à l'égard des Membres** : Toute modification des Conditions est notifiée aux Membres par courrier électronique. Les Membres disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la réception de cette notification pour contester les modifications en adressant un message à l'adresse suivante : [support@gamevestor.co](mailto:support@gamevestor.co). À défaut de contestation dans ce délai, le silence du Membre vaut acceptation tacite des modifications.

Gamevestor se réserve également le droit de modifier ou de mettre à jour, à tout moment, les pages du site Gamevestor, les Services, les tarifs ou les conditions d'accès.

Ces modifications prennent effet immédiatement à compter de leur publication sur le site Gamevestor.

Le PSP peut également modifier ses propres conditions générales à tout moment.

### **3.4. Divisibilité**

Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions étaient déclarées nulles, invalides ou inapplicables, cette nullité ou inapplicabilité n'affecterait pas la validité des autres stipulations. Dans une telle hypothèse, la clause nulle ou manquante serait remplacée par une stipulation valide se rapprochant le plus possible de l'intention et de l'objet des présentes Conditions.

#### **SECTION 4. COMMENT FONCTIONNE UN PROJET DE FINANCEMENT PARTICIPATIF ?**

Gamevestor met à disposition une plateforme numérique permettant le financement de Projets par des Investisseurs et des Contributeurs via le site Gamevestor.

Le processus de financement participatif se déroule selon les étapes suivantes :

- **Intégration du Projet** : sélection et analyse du Projet soumis par le Porteur de Projet ;
- **Lancement de la Campagne** : pendant la durée de la Campagne, Vous pouvez effectuer des Contributions et/ou souscrire des Obligations en lien avec le Projet présenté sur le site Gamevestor ;
- **Clôture de la Campagne** : si l'Objectif « Tout ou Rien » est atteint avant l'expiration de la période de Campagne, celle-ci est réputée réussie et les montants collectés sont transférés au Porteur de Projet selon le mécanisme de répartition applicable, par l'intermédiaire d'un véhicule ad hoc (SPV) ;
- **Suivi de l'exécution du Projet** : Gamevestor assure le suivi de l'avancement technique et commercial du Projet financé à l'issue d'une Campagne réussie ;
- **Gestion du SPV** : Gamevestor assure la gestion du SPV en sa qualité de Président. À ce titre, Gamevestor veille à la bonne gouvernance et au bon fonctionnement du SPV, dans l'objectif de favoriser des relations fluides et constructives entre les Investisseurs, les Contributeurs et les Porteurs de Projet, dans les limites autorisées par la réglementation applicable.

Les Services de Gamevestor (tels que décrits à la Section 5) sont fournis exclusivement aux fins d'accompagnement des Projets et des Campagnes, et comprennent notamment la facilitation des relations et des flux d'information entre les Porteurs de Projet, les Investisseurs, le SPV et les Contributeurs.

**Gamevestor n'est pas partie aux contrats conclus entre les Contributeurs et les Porteurs de Projet, ni à ceux conclus entre les Investisseurs et les Porteurs de Projet (à savoir le Bulletin de Souscription d'Obligations et les accords conclus dans le cadre du mécanisme SPV).**

**En cas de contradiction entre les présentes Conditions et toute condition complémentaire ou spécifique appliquée par un Membre, les présentes Conditions prévaudront.**

#### **SECTION 5. QUELS SONT LES SERVICES QUE NOUS VOUS FOURNISONS**

La mission de Gamevestor est de permettre à une communauté d'Investisseurs et de Contributeurs de sélectionner des Projets choisis par Gamevestor et d'y investir ou d'y contribuer à la suite du lancement d'une Campagne sur le site Gamevestor.

Gamevestor propose des projets de financement participatif axés sur le développement et/ou l'exploitation de Projets pouvant être :

- fondés sur l’investissement, via la souscription d’Obligations dans le cadre de son activité de Prestataire de Services de Financement Participatif européen (ECSP) ;
- fondés sur la contribution, via des Contributions (Pledges) dans le cadre de son activité d’intermédiaire en financement participatif (IFP) ;
- ou combiner simultanément ces deux modalités.

Le site Gamevestor met à disposition une gamme complète de Services visant notamment à :

- offrir aux Investisseurs un processus personnalisé d’expression d’intérêt et de souscription aux Projets, adapté à leur profil, tel que déterminé par leurs réponses aux questionnaires réglementaires, conformément au Règlement européen ECSP ;
- permettre aux Investisseurs de souscrire des Obligations et aux Contributeurs d’effectuer des Contributions au moyen d’un processus entièrement dématérialisé ;
- permettre aux Investisseurs et aux Contributeurs de suivre leurs investissements et Contributions via les tableaux de bord et outils de reporting disponibles dans leur Compte ;
- mettre à disposition des Porteurs de Projet les services de Gamevestor relatifs à la collecte des souscriptions d’Obligations et des Contributions, en coordination avec ses partenaires réglementés (notamment OVERLORD et LEMONWAY).

En outre, Gamevestor s’engage à :

- **gérer les Campagnes**, notamment en sélectionnant les Projets à l’issue d’un processus spécifique d’intégration et de validation mené par Gamevestor.  
Gamevestor, en coordination avec les Porteurs de Projet, organise les Campagnes et en supervise le bon déroulement, depuis leur lancement jusqu’à leur clôture ;
- **assurer le suivi des Projets financés par l’intermédiaire du site Gamevestor**, notamment par l’examen de l’avancement des jalons techniques et commerciaux des Projets et par l’émission de rapports correspondants (les « Rapports d’Étape »), lesquels présentent l’état d’avancement du Projet et sont mis à la disposition des Membres sur le site Gamevestor ;
- **sécuriser le processus de paiement**. Les fonds collectés auprès des Investisseurs et des Contributeurs sont traités par l’intermédiaire du Prestataire de Services de Paiement (PSP) et, le cas échéant, par le véhicule ad hoc (SPV) associé au Projet.  
À ce titre, Gamevestor veille au bon fonctionnement du processus de paiement, incluant la collecte des souscriptions d’Obligations et des Contributions, ainsi que le transfert des fonds au Porteur de Projet conformément au calendrier de jalons applicable au Projet.  
Gamevestor prend en charge les frais du PSP. Vous reconnaissiez que Gamevestor n’est pas un prestataire de services de paiement, mais agit en qualité d’opérateur de plateforme et d’agent de prestataire de services de paiement de Lemonway au sens de la Réglementation ECSP, en coordination avec des prestataires de services de paiement agréés pour l’ensemble des opérations financières ;
- **fournir une information pertinente relative aux Campagnes, aux Projets et aux Récompenses**. Gamevestor s’engage à assurer une transparence complète quant aux Projets proposés sur son site ;
- **assurer l’assistance aux Membres**. Gamevestor met à disposition des Membres un service de contact dédié pour toute question relative aux Services proposés sur le site Gamevestor. Les

Membres peuvent contacter Gamevestor par courrier électronique à l'adresse support@gamevestor.co pour toute demande d'information ou de clarification.

Gamevestor déclare expressément que la société, ses dirigeants, salariés et actionnaires, ainsi que ses conseillers, sous-traitants et leurs proches, peuvent investir dans les Projets proposés sur le site Gamevestor dans le cadre des Campagnes. Toutefois, afin de prévenir toute situation de conflit d'intérêts, le montant cumulé des investissements réalisés par ces personnes ne pourra excéder dix pour cent (10 %) du montant total des fonds levés par Projet dans le cadre d'une Campagne sur le site Gamevestor.

## **SECTION 6. ACCÈS AU SITE GAMEVESTOR**

### **6.1. Accessibilité**

Le site Gamevestor est accessible à l'adresse suivante : **gamevestor.co**, depuis tout terminal disposant d'une connexion à Internet.

Gamevestor met en œuvre tous les moyens raisonnables afin de rendre le site Gamevestor accessible vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre, sept (7) jours sur sept, sauf en cas d'interruption volontaire ou involontaire, notamment pour des opérations de maintenance, de mise à jour, ou en cas de survenance de circonstances indépendantes de la volonté de Gamevestor, telles que des pannes ou des événements de Force majeure.

Gamevestor ne saurait être tenue responsable de toute perte de données ou de tout dommage, de quelque nature que ce soit, résultant d'une indisponibilité, d'une anomalie, d'une erreur, d'un bug ou d'un incident technique. Gamevestor est uniquement tenue à une **obligation de moyens**.

Dans la mesure du possible, Gamevestor informera les Membres, préalablement, de toute interruption ou indisponibilité affectant tout ou partie du site Gamevestor.

Gamevestor prend toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la fiabilité des informations, logiciels et Services figurant sur le site Gamevestor, mais ne saurait être tenue responsable des erreurs, omissions, virus ou des résultats susceptibles d'être obtenus ou causés par une utilisation inappropriée du site.

Chaque Visiteur ou Membre déclare avoir pleinement conscience des caractéristiques et des limites de l'Internet. Il est rappelé que la confidentialité des communications électroniques ne peut être garantie sur le réseau Internet et que chaque Visiteur et Membre doit prendre toutes les mesures appropriées afin de protéger ses propres données et/ou logiciels contre d'éventuels virus circulant sur Internet.

### **6.2. Conditions d'accès au site Gamevestor**

Conformément à la Réglementation applicable, l'accès aux informations et aux Services proposés sur le site Gamevestor est progressif et dépend de votre statut : Visiteur ou Membre, et, pour les Membres, selon qu'ils agissent en qualité d'Investisseur, de Contributeur ou de Porteur de Projet.

L'accès réservé aux Investisseurs comprend notamment : l'accès aux pages d'information financière détaillée des Projets, dites « pages à accès restreint » ; le processus de souscription ; les pages du Compte permettant la gestion des procédures KYC, des comptes bancaires et des investissements.

L'accès réservé aux Contributeurs comprend notamment : l'accès à l'interface de Contribution, incluant le module de paiement et toute fonctionnalité strictement nécessaire à la réalisation de la Contribution.

L'accès réservé aux Porteurs de Projet comprend notamment : l'accès complet à l'interface et aux tableaux de bord Porteur de Projet nécessaires à la gestion et au suivi de la Campagne, incluant les informations relatives au Projet et les fonctionnalités associées, dans les limites permises par le site Gamevestor et la Réglementation applicable. Il est précisé qu'en leur qualité de Porteur de Projet, ces Membres sont également soumis aux « **Conditions Porteur de Projet** »).

L'inscription en tant que Membre implique la création d'un Compte, dans les conditions prévues à la présente Section 6.

**La création d'un Compte est strictement réservée aux personnes physiques majeures**, ne faisant l'objet d'aucune mesure de tutelle ou de curatelle, disposant d'une adresse électronique valide et d'un numéro de téléphone mobile valide, n'étant pas soumises à des sanctions ou mesures de gel des avoirs.

Tout Visiteur s'inscrivant en qualité de Membre sur le site Gamevestor déclare et garantit que :

- les informations personnelles fournies lors de l'inscription sont exactes, sincères et complètes ;
- ces informations seront mises à jour dans son Compte afin d'en assurer l'exactitude ;
- il accepte de recevoir, à l'adresse électronique communiquée lors de l'inscription, l'ensemble des communications relatives aux Obligations qu'il a souscrites via le site Gamevestor ou aux Contributions qu'il a effectuées par l'intermédiaire du site Gamevestor ;
- en cas d'inscription pour le compte d'une personne morale, il dispose des pouvoirs et de la capacité juridique nécessaires pour représenter et engager ladite personne morale.

Gamevestor se réserve le droit de refuser l'accès à ses Services sans avoir à motiver sa décision et de demander à un Membre de mettre à jour tout ou partie de ses informations, notamment de manière annuelle. À défaut de mise à jour de ces informations, l'accès aux Services de Gamevestor pourra être suspendu jusqu'à la régularisation de la situation.

**Statut** Les Visiteurs peuvent être ou non inscrits en tant que Membres. Les Membres peuvent détenir un ou plusieurs des statuts suivants, en fonction de leur activité sur le site Gamevestor (voir Section 1) : Investisseur, Contributeur ou Porteur de Projet. Ces statuts ne sont pas exclusifs les uns des autres : un même Membre peut cumuler les qualités d'Investisseur, de Contributeur et de Porteur de Projet.

## SECTION 7. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE CRÉATION D'UN COMPTE

### 7.1. Devenir Membre

Un Visiteur peut créer un Compte sur le site Gamevestor en :

- fournissant une adresse électronique valide, qui constituera son identifiant de connexion ;
- choisissant un mot de passe unique, personnel et confidentiel, composé d'au moins huit (8) caractères ;
- cochant une case attestant de l'acceptation des Conditions Générales d'Utilisation de Gamevestor et du Prestataire de Services de Paiement (PSP) ;
- cochant une case attestant de son consentement à la collecte et au traitement de ses Données personnelles ;
- renseignant les informations personnelles suivantes : nom et prénom ;
- confirmant son adresse électronique en cliquant sur le lien de validation adressé à l'adresse électronique utilisée lors de l'inscription, dans un délai de quarante-huit (48) heures. Passé ce délai, le Membre devra solliciter l'envoi d'un nouveau lien de validation en cliquant sur « Confirmer mon adresse électronique ».

Une fois ces étapes accomplies, le Visiteur devient Membre et dispose d'un Compte sur le site Gamevestor. Le Membre peut modifier ou récupérer son mot de passe en renseignant son adresse électronique de connexion.

Chaque Membre ne peut détenir qu'un seul (1) Compte à titre personnel. À ce titre, le Membre s'engage notamment à :

- ne pas créer plusieurs Comptes, que ce soit sous sa propre identité ou sous l'identité d'un tiers ;
- ne pas partager ses identifiants de connexion ou son mot de passe avec un tiers ;
- ne pas accéder ou utiliser le Compte d'un tiers ;
- ne pas effectuer de souscription d'Obligations ou de Contribution par l'intermédiaire du Compte d'un tiers.

La création ou l'utilisation de Comptes supplémentaires, sous sa propre identité ou celle de tiers, sans autorisation écrite préalable de Gamevestor, pourra entraîner la suspension immédiate et sans préavis du ou des Comptes concernés, ainsi que l'annulation de toute opération en cours.

Une personne physique peut ainsi détenir :

- un (1) Compte personnel individuel (personne physique) ;
- un (1) ou plusieurs Comptes professionnels (personnes morales qu'elle représente légalement).

## 7.2. Devenir Investisseur

L'accès au statut d'Investisseur est réservé aux personnes physiques ou morales qui ne sont pas qualifiées de « U.S. persons » au sens de la législation fiscale américaine et qui ne sont pas résidentes de juridictions restreintes.

Afin d'accéder aux pages à accès restreint ou de souscrire des Obligations, le Membre doit obtenir le statut d'Investisseur en complétant l'intégralité de la procédure KYC (Know Your Customer) accessible depuis son Compte et réalisée sur la plateforme sécurisée du PSP.

Documents requis pour les **Personnes physiques**

- une carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité ;
- un certificat de résidence fiscale datant de moins de douze (12) mois pour les résidents fiscaux étrangers.

Documents requis pour les **Personnes morales**

- une carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité du représentant légal ;
- un extrait du Registre du commerce et des sociétés (K-bis) datant de moins de trois (3) mois ;
- les statuts à jour ;
- un document identifiant le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) détenant directement ou indirectement au moins 25 % du capital social ;
- la liste des bénéficiaires effectifs.

Les Membres qui sont à la fois des Personnes physiques et morales doivent également :

- compléter le formulaire « Informations personnelles » ;
- compléter le test de pré-qualification déterminant si l'Investisseur est qualifié de « sophistiqué » ou « non sophistiqué » (le « Test de pré-qualification ») ;
- pour les Investisseurs non sophistiqués, conformément à l'article 21 du Règlement (UE) 2020/1503, compléter le test de connaissances et le test de capacité de perte ;
- certifier l'exactitude et l'actualisation des informations fournies ;
- reconnaître avoir été informé et accepter expressément les risques généraux liés à l'investissement (perte en capital, illiquidité, absence de valorisation de revente, impossibilité potentielle de revente) ;
- reconnaître que les Services fournis par Gamevestor peuvent ne pas être adaptés à son profil d'Investisseur.

Le Test de pré-qualification doit être renouvelé tous les deux (2) ans, et les tests de connaissances et de capacité de perte doivent être renouvelés annuellement ou aussi fréquemment que l'Investisseur le souhaite. Ces tests sont soumis au secret professionnel.

Des avertissements spécifiques, adaptés aux profils des Investisseurs sophistiqués et non sophistiqués, sont affichés sur le site Gamevestor, tant sur les pages des Projets que tout au long du processus de souscription d'Obligations.

L'Investisseur doit confirmer avoir pris connaissance et compris ces avertissements avant de poursuivre la procédure.

Le statut d'Investisseur n'est accordé au Membre qu'après validation de la procédure d'inscription, des réponses fournies et des pièces justificatives transmises par Gamevestor et par le PSP. Gamevestor ne vérifie pas l'exactitude des informations déclarées par le Membre dans son profil et les présume exactes.

Gamevestor informe le Membre par courrier électronique de l'attribution du statut d'Investisseur.

Le statut d'Investisseur peut être refusé par Gamevestor ou par le PSP, notamment en cas d'informations ou de documents insuffisants ou inexacts, ou en cas de refus d'acceptation des risques associés.

Un Investisseur peut notamment :

- accéder aux pages à accès restreint du site Gamevestor ;
- souscrire des Obligations par l'intermédiaire du site Gamevestor ;
- régler le montant de ses souscriptions par carte bancaire ou par virement bancaire ;
- enregistrer les comptes bancaires destinés à recevoir les remboursements futurs des Obligations et les primes de remboursement ;
- consulter le solde disponible figurant sur son Portefeuille.

### **7.3. Devenir Contributeur**

Afin d'accéder aux pages à accès restreint ou d'effectuer une Contribution, le Membre doit obtenir le statut de Contributeur en complétant le formulaire personnel requis dans son Compte ou au cours du processus de Contribution.

Un Contributeur peut notamment :

- accéder aux pages à accès restreint relatives aux Contributions sur le site Gamevestor ;
- effectuer des Contributions par carte bancaire ou par virement bancaire ;
- consulter le solde disponible figurant sur son Portefeuille ;
- enregistrer les comptes bancaires destinés à recevoir le remboursement des Contributions par virement bancaire conformément aux présentes Conditions (notamment en cas d'échec de la Campagne). Dans ce dernier cas, le Contributeur devra compléter l'intégralité de la procédure KYC accessible depuis son Compte et réalisée sur la plateforme sécurisée du PSP.

### **7.4. Devenir Porteur de Projet**

Pour éviter toute ambiguïté, il est précisé que les conditions applicables aux Investisseurs, telles que définies ci-dessus, s'appliquent également aux Porteurs de Projet et sont complétées par un processus d'intégration spécifique détaillé dans les Conditions Porteur de Projet. Il convient donc de se référer aux Conditions Porteur de Projet, ainsi qu'à la Section 10 des présentes Conditions.

## **SECTION 8. COMMENT SOUSCRIRE À DES OBLIGATIONS ?**

### **8.1. Processus de souscription d'Obligations**

L'obtention du statut d'Investisseur constitue un prérequis à toute souscription d'Obligations.

Il est rappelé à l'Investisseur que, par la signature électronique du document intitulé « Bulletin de Souscription d'Obligations » à l'étape 2 du processus de souscription, il s'engage de manière irrévocable à payer le montant correspondant aux Obligations souscrites.

Pour éviter toute ambiguïté, le Bulletin de Souscription d'Obligations est conclu par l'Investisseur avec le SPV, aux termes duquel l'Investisseur, en contrepartie de sa souscription, acquiert des Obligations émises par le SPV pour le Projet sélectionné. Lesdites Obligations confèrent des droits directs à l'encontre du SPV, conformément aux stipulations du Bulletin de Souscription d'Obligations. Gamevestor n'est pas partie audit Bulletin de Souscription d'Obligations.

Toutefois, il est précisé que la seule signature électronique du Bulletin de Souscription d’Obligations ne constitue pas, en elle-même, une souscription définitive.

La souscription d’Obligations ne devient définitive qu’à compter de la réception effective de l’intégralité du prix de souscription. Préalablement à toute souscription, l’Investisseur a accès à la Fiche d’Informations Clés sur l’Investissement (FICI) relative au Projet concerné sur le site Gamevestor et doit cocher la case de déclaration confirmant qu’il :

- dispose de données à jour dans le cadre de son test de connaissances et de son test de capacité de perte ;
- a été informé que l’investissement envisagé comporte un risque de perte totale ou partielle du capital en cas de défaillance du Porteur de Projet, avec un potentiel de rendement limité ;
- reconnaît l’existence de risques de rentabilité réduite et d’illiquidité, susceptibles d’empêcher la revente des instruments financiers au moment souhaité ;
- est disposé à attendre plus de cinq (5) ans avant de récupérer tout ou partie de son investissement ;
- a été clairement averti, par le biais d’une fenêtre contextuelle, et lorsqu’il s’agit d’un Investisseur non sophistiqué investissant plus de 1 000 € ou plus de 5 % de sa valeur nette, que le montant investi excède sa capacité de perte ;
- a lu et compris la Fiche d’Informations Clés sur l’Investissement (FICI).

## **8.2. Décision d’investissement**

La décision d’exprimer un intérêt, de souscrire ou de se retirer relève de la seule responsabilité de l’Investisseur, qui demeure entièrement responsable de ses choix.

Gamevestor ne saurait être tenue responsable des conséquences financières ou fiscales de toute décision prise par l’Investisseur.

Gamevestor invite l’ensemble des Membres à lire attentivement l’intégralité de la documentation disponible sur le site Gamevestor avant toute manifestation d’intérêt ou tout investissement.

Gamevestor rappelle en outre que tout investissement dans des Projets portés par des sociétés non cotées comporte des risques spécifiques, incluant notamment :

- le risque de perte partielle ou totale du capital investi ;
- le risque d’illiquidité des titres souscrits (revente non garantie) ;
- le risque d’indisponibilité des fonds investis (le rendement dépendant du succès du Projet).

Chaque Investisseur est responsable :

- de la gestion de son patrimoine au regard de sa situation financière, de ses objectifs d’investissement et de sa compréhension des risques encourus ;
- de n’investir que dans des Projets qu’il comprend pleinement ;
- de diversifier raisonnablement ses investissements entre plusieurs Projets ;
- de s’abstenir d’investir s’il estime que les informations fournies sont insuffisantes pour prendre une décision éclairée, ou si sa situation personnelle, familiale, financière ou fiscale ne lui permet pas d’assumer les risques décrits.

Le processus de souscription d’Obligations est entièrement dématérialisé et s’effectue dans un environnement sécurisé, reposant sur un certificat de signature électronique délivré par YouSign.

### **8.3. Délai de réflexion**

Conformément à l’article 22, paragraphe 3, du Règlement (UE) 2020/1503, les Investisseurs non sophistiqués bénéficient d’un délai de réflexion, durant lequel ils peuvent, à tout moment, retirer, révoquer ou annuler leur souscription, sans avoir à fournir de motif et sans encourir de pénalité ou de frais.

Le délai de réflexion commence à courir à compter de la souscription au Projet par l’Investisseur non sophistiqué et expire quatre (4) jours calendaires plus tard.

La souscription devient irrévocabile dès lors que les fonds correspondants sont effectivement crédités sur le Portefeuille associé au Projet, tel que mis en place par le PSP.

Pour exercer son droit de rétractation, l’Investisseur peut procéder directement depuis son Compte ou adresser une demande claire et non équivoque par courrier électronique à l’adresse support@gamevestor.co, ou par tout autre support durable.

Le montant correspondant devient alors éligible au remboursement et le Bulletin de Souscription d’Obligations est annulé.

Le remboursement pourra être crédité sur le Portefeuille de l’Investisseur (lorsque cette option est disponible sur le site Gamevestor), ou reversé sur la carte bancaire utilisée pour le paiement, ou, en cas de paiement par virement bancaire, l’Investisseur devra enregistrer un compte bancaire dans son Compte afin que le remboursement puisse être effectué.

### **8.4. Fiscalité**

L’Investisseur est seul responsable de l’analyse de la Réglementation fiscale applicable à sa souscription d’Obligations, aux montants souscrits et à tout revenu susceptible d’en découler.

Gamevestor rappelle que le régime fiscal dépend de la situation personnelle de chaque Investisseur.

Gamevestor s’engage à veiller, lorsque cela est applicable, à ce que les Projets présentés remplissent les critères d’éligibilité requis pour les dispositifs de déduction fiscale.

Toutefois, Gamevestor ne saurait être tenue responsable de toute évolution future de la Réglementation fiscale ni des conséquences financières ou fiscales des investissements, lesquelles demeurent sous l’entièr responsabilité de l’Investisseur.

## **SECTION 9. COMMENT EFFECTUER UNE CONTRIBUTION ET RECEVOIR DES RÉCOMPENSES ?**

Les Contributions relèvent du modèle de financement participatif non rémunéré, encadré par le droit français, dans lequel Gamevestor intervient en qualité d’intermédiaire en financement participatif (IFP), immatriculé à l’ORIAS et supervisé par l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

### **9.1. La Contribution**

Les Contributions sont réalisées au moyen d'un processus entièrement dématérialisé par l'intermédiaire du site Gamevestor et via le prestataire de services de paiement LEMONWAY.

Les Contributions ne constituent ni des investissements ni des instruments financiers au sens du Règlement (UE) 2020/1503.

Elles sont effectuées exclusivement dans le but de soutenir la création, le développement et la promotion des Projets, en contrepartie, le cas échéant, de Récompenses, telles que décrites sur la page du Projet concerné.

En effectuant une Contribution, une relation contractuelle directe est établie entre le Contributeur et le Porteur de Projet, dans les conditions décrites sur la page du Projet.

Gamevestor n'est pas partie à ce contrat et intervient uniquement en qualité d'intermédiaire, en mettant à disposition la plateforme technologique permettant la collecte des Contributions et la mise en relation entre Contributeurs et Porteurs de Projet.

## **9.2. Délai de rétractation**

Les consommateurs, entendus comme des personnes physiques agissant à des fins n'entrant pas dans le cadre de leur activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale (les « Consommateurs »), bénéficient d'un droit de rétractation leur permettant d'annuler, révoquer ou retirer leur Contribution, à tout moment, sans avoir à fournir de motif et sans encourir de pénalité ou de frais.

Le délai de rétractation est de quatorze (14) jours calendaires et commence à courir à compter de la date à laquelle le Consommateur effectue une Contribution à un Projet donnant droit à une Récompense. **Les Contributions effectuées sans Récompense associée ne bénéficient pas de ce droit de rétractation et sont définitives.**

Pour exercer ce droit, le Consommateur peut procéder directement depuis son Compte ou adresser une demande claire et non équivoque par courrier électronique à l'adresse support@gamevestor.co, ou par tout autre support durable.

En cas de rétractation, le montant correspondant devient éligible au remboursement et la Contribution est annulée. Le remboursement est effectué selon le moyen de paiement initial (notamment carte bancaire). Lorsque la Contribution a été effectuée par virement bancaire, le Consommateur devra enregistrer un compte bancaire dans son Compte afin que le remboursement puisse être effectué, conformément à la Section 7.3 des présentes Conditions.

## **9.3. Les Récompenses**

Les Récompenses sont fournies, le cas échéant, sous la seule responsabilité du Porteur de Projet.

Le Porteur de Projet détermine la nature des Récompenses, leurs conditions et leur calendrier de livraison, lesquels sont clairement indiqués sur la page du Projet du site Gamevestor pendant la Campagne. Gamevestor ne garantit ni la livraison, ni la conformité, ni la qualité des Récompenses.

Il appartient exclusivement à chaque Contributeur de fournir au Porteur de Projet des informations de contact et de livraison complètes, exactes et à jour afin de permettre la réception des Récompenses.

Les Récompenses ne peuvent en aucun cas être vendues, cédées ou échangées contre une somme d'argent.

#### **9.4. Remboursements**

Les remboursements de Contributions ne peuvent intervenir que dans les cas suivants :

- la Campagne n'a pas atteint son Objectif « Tout ou Rien » ;
- le Porteur de Projet annule le Projet avant la livraison des Récompenses, par le biais d'un mécanisme de rachat (buy-back) et dans des conditions spécifiques et strictes (voir Section 12) ;
- le Projet est annulé pour toute autre raison (par exemple, une annulation consécutive à la non-validation d'un jalon pouvant donner lieu à un remboursement partiel des fonds non encore transférés au Porteur de Projet) ;
- un remboursement est imposé par la loi ou par une décision judiciaire ou administrative définitive.

En dehors de ces hypothèses, les Contributions demeurent acquises au Porteur de Projet et ne peuvent donner lieu à aucun remboursement par l'intermédiaire de Gamevestor.

### **SECTION 10. COMMENT LES PROJETS SONT-ILS SÉLECTIONNÉS POUR ÊTRE PRÉSENTÉS SUR LE SITE GAMEVESTOR**

#### **Processus de sélection des Projets et des Porteurs de Projet**

Gamevestor s'engage à mettre en œuvre ses meilleurs efforts afin de sélectionner avec soin tant les Projets que les Porteurs de Projet. Les équipes de Gamevestor assurent une veille continue du marché du jeu vidéo, incluant notamment les principaux acteurs du secteur, les typologies de projets, les zones géographiques et les structures de coûts, afin de conserver une analyse critique et éclairée des Projets soumis au financement et d'en apprécier la viabilité globale. Un comité de sélection, composé de cinq (5) professionnels expérimentés issus des secteurs du jeu vidéo et de la finance, se réunit régulièrement afin d'examiner les candidatures des Projets et de procéder à une évaluation approfondie de chacun d'eux.

Toutefois, Gamevestor n'assume en aucun cas les responsabilités d'un commissaire aux comptes, d'un expert-comptable, ni de toute autre profession réglementée à caractère juridique ou financier.

#### **Documentation réglementaire**

La Fiche d'Informations Clés sur l'Investissement (FICI) est un document téléchargeable, mis à disposition sous un format imprimable et non modifiable. La FICI demeure accessible à tout moment sur la page du Projet concerné ainsi que tout au long du processus de souscription.

Le Porteur de Projet est seul responsable de l'exactitude, de l'exhaustivité et du caractère non trompeur des informations contenues dans la FICI, conformément au Règlement (UE) 2020/1503. Gamevestor procède à une vérification de la cohérence de la documentation transmise par le Porteur de Projet et s'assure de son exhaustivité, de sa lisibilité et de sa cohérence interne. Cette vérification se limite aux contrôles raisonnablement réalisables sans audit, sans diligence approfondie (due diligence) ni évaluation

indépendante des données sous-jacentes. Dans un souci de transparence et de professionnalisme, les équipes de Gamevestor mettent à disposition des Investisseurs, au sein de la FICI, les éléments clés ayant fondé leur appréciation du Projet.

**Gamevestor attire tout particulièrement l'attention des Investisseurs sur le fait que les Projets présentés sur le site Gamevestor ne font pas l'objet d'un prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).**

## **SECTION 11. NOS RELATIONS AVEC LES PORTEURS DE PROJET**

### **Relation entre Gamevestor et les Porteurs de Projet.**

Lorsqu'un Projet est sélectionné à l'issue du processus décrit à la Section 10 des présentes Conditions, les équipes de Gamevestor demeurent en relation directe et continue avec le Porteur de Projet pendant toute la durée de vie du Projet référencé sur le site Gamevestor, depuis le lancement de la Campagne jusqu'au remboursement des Investisseurs. Cette relation s'exerce notamment par le biais de réunions en présentiel, d'échanges par courrier électronique ou de communications téléphoniques.

### **Politique de gestion des difficultés et des litiges.**

Les équipes de Gamevestor adoptent une approche proactive consistant à assurer une surveillance continue du marché du jeu vidéo et, en particulier, de la situation financière et commerciale des Porteurs de Projet, afin d'anticiper ou de prévenir tout risque de défaillance.

Toute difficulté identifiée, qu'elle résulte de ce suivi, d'une information transmise directement par le Porteur de Projet ou qu'elle soit constatée lors de l'un des points de contact réguliers mentionnés ci-dessus, entraîne immédiatement l'entrée du Projet dans un processus de surveillance renforcée, structuré en trois niveaux successifs avant toute phase contentieuse :

- « Situation saine » : suivi trimestriel ;
- « Sous surveillance » : suivi bimensuel ;
- « Surveillance renforcée » : suivi mensuel.

Chaque niveau de surveillance inclut également des points de contrôle complémentaires.

L'évolution du niveau de surveillance est portée à la connaissance du comité exécutif de Gamevestor ainsi que de l'ensemble des équipes de Gamevestor.

### **Gestion des situations de défaut**

En cas de défaut, de manquement aux stipulations du Bulletin de Souscription d'Obligations ou d'ouverture d'une procédure collective, le dossier est immédiatement transmis au cabinet d'avocats partenaire de Gamevestor, spécialisé en contentieux et en recouvrement de créances.

Le dossier est alors suivi conjointement par le cabinet d'avocats et les équipes de Gamevestor, dans le meilleur intérêt des Investisseurs.

Par ailleurs, toute difficulté rencontrée ainsi que les solutions correctives envisageables sont immédiatement analysées en coordination avec le Porteur de Projet et le comité exécutif de Gamevestor.

### **Report ou annulation d'un Projet**

Gamevestor décline toute responsabilité en cas de report d'un Projet postérieurement au succès de la Campagne, ou en cas d'annulation d'un Projet résultant de l'échec à atteindre l'Objectif « Tout ou Rien », ou conformément aux dispositions de la Section 12 des présentes Conditions.

En cas d'annulation d'un Projet, les souscriptions des Investisseurs et les Contributions des Contributeurs sont annulées, et les montants investis et/ou versés sont remboursés conformément aux conditions prévues aux Sections 7.2 et 7.3 des présentes Conditions.

## **SECTION 12. UN PROJET PEUT-IL ÊTRE ANNULÉ ?**

### **Pendant la Campagne**

À l'initiative du Porteur de Projet : Le Porteur de Projet peut annuler le Projet à tout moment avant la date de fin de la Campagne.

À l'initiative de Gamevestor : Gamevestor peut, à sa seule discrétion, annuler un Projet, notamment dans les cas suivants :

- non-conformité du Porteur de Projet à la Réglementation applicable ;
- fraude, fausse déclaration ou communication d'informations trompeuses ;
- réception d'une notification ou d'une réclamation fondée émanant d'un tiers (y compris en matière d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle) ;
- tout comportement susceptible de porter atteinte à la réputation ou à l'image du Projet, du SPV ou de Gamevestor.

Dans ces hypothèses, la Campagne est automatiquement réputée non réussie. Les Contributeurs et les Investisseurs sont alors remboursés conformément aux dispositions des Sections 7.2 et 7.3 des présentes Conditions.

### **Après la clôture de la Campagne (réussite) et pendant l'exécution du Projet**

- À l'initiative du Porteur de Projet : Par le biais d'un mécanisme de rachat (buy-back), tel que prévu par les Conditions Porteur de Projet. Ce mécanisme consiste pour le Porteur de Projet à rembourser au SPV un montant équivalent à la totalité des sommes levées par voie de souscription d'Obligations, selon un multiplicateur de sortie, diminué de la fraction des montants qui n'aurait pas encore été versée au Porteur de Projet. Les Récompenses dues aux Contributeurs demeurent exigibles. Toutefois, si le Projet n'est pas publié dans un délai de deux (2) ans à compter de la date du rachat, les Contributions font l'objet d'un remboursement partiel au profit des Contributeurs par le Porteur de Projet, selon les modalités prévues dans la convention conclue entre le Porteur de Projet et le SPV (le « Contrat SPV »). Dans ce cas, et aux seules fins de permettre la livraison des Récompenses, les Contributeurs acceptent expressément que Gamevestor communique leur nom complet et leur adresse de livraison au Porteur de Projet.

- À l'initiative de Gamevestor : Conformément aux Conditions Porteur de Projet, notamment en cas de manquement substantiel (tel qu'un retard significatif, une non-livraison ou un défaut de conformité aux obligations contractuelles).
- À l'initiative des Investisseurs (par l'intermédiaire du SPV) : Conformément aux Bulletins de Souscription d'Obligations et au Contrat SPV, notamment en cas de manquement substantiel, pour convenance ou en cas d'insolvabilité du Porteur de Projet.

En cas de résiliation pour manquement substantiel, le Porteur de Projet peut être tenu de rembourser tout ou partie des sommes déjà perçues, ainsi que l'ensemble des frais juridiques ou de recouvrement supportés par le SPV, conformément aux stipulations contractuelles applicables. Toutefois, Gamevestor ne garantit en aucun cas le remboursement des Investisseurs. Dans de nombreuses situations, il peut en effet ne pas être équitable ni financièrement viable d'exiger un tel remboursement, notamment lorsque le Porteur de Projet a fait preuve de diligence dans l'exécution du Projet ou ne dispose plus des ressources financières nécessaires.

## **SECTION 13. VOS RÉCLAMATIONS**

Tout Visiteur ou Membre, quel que soit son statut, peut adresser une réclamation à Gamevestor, à titre gratuit. La procédure de réclamation est disponible sur la page de contact du site Gamevestor, accessible à l'adresse [gamevestor.co/contact](http://gamevestor.co/contact).

Toute réclamation doit être transmise au moyen du formulaire officiel de réclamation mis à disposition sur le site Gamevestor et téléversé sur la page de contact lorsqu'il est disponible, ou envoyée en pièce jointe par courrier électronique à l'adresse [management@gamevestor.co](mailto:management@gamevestor.co).

Afin de déterminer la recevabilité de la réclamation, le Responsable des Réclamations vérifie que le formulaire a été dûment complété, que les informations fournies sont claires et que l'ensemble des pièces justificatives requises a été communiqué.

À défaut, le Responsable des Réclamations adresse dans les meilleurs délais une notification précisant les motifs pour lesquels la réclamation ne peut être acceptée et invitant le réclamant à compléter ou à modifier sa demande.

Gamevestor accueille réception de la réclamation dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrés à compter de sa réception. Une réponse est apportée dans un délai maximal de deux (2) mois, sauf circonstances exceptionnelles dûment justifiées. Lorsque Gamevestor n'est pas en mesure de répondre dans ce délai, le réclamant est informé des raisons du retard ainsi que de la date à laquelle une réponse lui sera communiquée.

En cas de désaccord relatif au traitement ou à l'issue de la réclamation, le Visiteur ou le Membre peut saisir le service de médiation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) à l'adresse suivante : [www.amf-france.org/Le-mEDIATEUR-de-l-AMF/Presentation.html](http://www.amf-france.org/Le-mEDIATEUR-de-l-AMF/Presentation.html).

L'ensemble des réclamations est conservé par Gamevestor pendant une durée de cinq (5) ans.

Le Responsable des Réclamations est le Conseiller Relations Investisseurs, Monsieur Ivan MARCHAND.

En acceptant les présentes Conditions, l'Investisseur autorise Gamevestor à représenter ses intérêts à l'égard du Porteur de Projet, notamment en ce qui concerne le paiement des intérêts, le recouvrement des créances et les remboursements. L'Investisseur s'engage à adresser l'ensemble de ses réclamations exclusivement à Gamevestor et à ne pas contacter directement le Porteur de Projet.

## **SECTION 14. NOTRE DISPOSITIF DE GESTION EN CAS DE CESSATION D'ACTIVITÉ**

Gamevestor a conclu un accord de gestion en run-off avec la société Treize37 (EasyCrowd), agissant en qualité d'agent de prestataire de services de paiement, laquelle sera chargée d'assurer la continuité des opérations en cours en cas de cessation d'activité de Gamevestor, dans le cadre strict de ses activités réglementées de financement participatif.

À cette fin, Gamevestor transmettra à Treize37 (EasyCrowd) l'ensemble des informations communiquées par les Membres (et notamment par les Investisseurs) lors du processus d'inscription, afin de permettre à Treize37 (EasyCrowd) de mettre en œuvre le Plan de Continuité d'Activité et d'assurer la fourniture des services essentiels.

## **SECTION 15. QUELS SONT VOS ENGAGEMENTS À NOTRE ÉGARD**

Chaque Visiteur ou Membre s'engage, de manière générale, à :

- respecter les conditions d'accès au site Gamevestor ;
- utiliser les Services proposés sur le site Gamevestor conformément à leur destination ;
- fournir des informations exactes, sincères et complètes concernant son identité et son profil ;
- compléter l'ensemble des formulaires obligatoires et signer tout document ou contrat signalé comme obligatoire sur le site Gamevestor, à défaut de quoi son Compte pourra être immédiatement clôturé ;
- agir de manière loyale et de bonne foi à l'égard de Gamevestor ainsi qu'à l'égard des autres Visiteurs ou Membres ;
- s'abstenir de prendre tout engagement au nom d'un tiers ;
- s'abstenir de toute activité sur le site Gamevestor susceptible de perturber, ou de tenter de perturber, le bon fonctionnement du site, de ses Services, des Projets, des Campagnes ou des Porteurs de Projet.

Le Visiteur ou le Membre s'engage à utiliser le site Gamevestor dans le respect des présentes Conditions et de la Réglementation applicable.

Il demeure seul responsable de toute information, donnée, commentaire, image ou, plus généralement, de tout contenu qu'il transmet par l'intermédiaire du site Gamevestor, et renonce expressément à toute action à l'encontre de Gamevestor au titre d'une atteinte aux droits à l'image, à l'honneur, à la réputation ou à la vie privée.

Gamevestor ne saurait être tenue responsable des éléments divulgués volontairement par un Visiteur ou un Membre, ni de l'exactitude des données fournies, ni des conséquences résultant de la diffusion de ces données auprès de tiers. Aucun Visiteur ou Membre ne doit publier de contenu pour lequel il ne disposerait pas des droits nécessaires de reproduction, de représentation et de communication au public.

Gamevestor se réserve le droit de :

- retirer immédiatement et sans préavis tout contenu qui, à sa seule appréciation, contreviendrait aux présentes Conditions ou à la Réglementation applicable ;
- suspendre immédiatement et sans préavis tout contenu faisant l'objet d'une réclamation d'un tiers alléguant une atteinte à ses droits ;
- suspendre ou supprimer immédiatement et sans préavis le Compte de tout Membre ayant publié un contenu prohibé en violation de la Réglementation applicable ;
- annuler toute offre de service faite à un Membre en cas de manquement aux présentes Conditions ou à la Réglementation applicable.

Le Visiteur et le Membre reconnaissent et acceptent que l'utilisation du site Gamevestor s'effectue **sous leur seule responsabilité** et que Gamevestor ne saurait être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l'utilisation du site Gamevestor ou des informations qui y sont diffusées.

## **SECTION 16. DONNÉES PERSONNELLES ET CONFIDENTIALITÉ**

La présente Section s'applique exclusivement au site Gamevestor et ne s'applique pas aux sites internet tiers mentionnés à la Section 15 des présentes Conditions.

Gamevestor invite en conséquence les Visiteurs et les Membres à consulter les politiques propres à chacun de ces sites afin de prendre connaissance de leurs modalités de collecte et d'utilisation des données personnelles.

### **16.1. Données collectées**

En utilisant le site Gamevestor, le Visiteur ou le Membre reconnaît avoir pris connaissance et accepté le traitement de ses Données personnelles par Gamevestor, conformément à la Réglementation applicable et aux stipulations de la Politique de confidentialité.

Les données collectées par l'intermédiaire du site Gamevestor et ultérieurement traitées par Gamevestor correspondent aux données communiquées volontairement par les Visiteurs ou les Membres, notamment via les formulaires d'inscription et de souscription. Gamevestor s'engage à respecter les règles de bonne conduite applicables, incluant notamment le secret professionnel et la protection des données collectées.

### **16.2. Personnes physiques**

Pour un Membre personne physique, les données collectées comprennent, a minima : le nom, le prénom, une adresse électronique valide et un mot de passe.

Pour un Investisseur ou un Porteur de Projet personne physique, les données collectées incluent, en complément des éléments précités :

un numéro de téléphone mobile valide, la date de naissance, le pays de naissance, le code postal et la commune de naissance, le département de naissance, la nationalité, l'adresse de résidence, l'adresse de résidence fiscale (pour les résidents fiscaux non français), un document d'identité en cours de validité, ainsi qu'un certificat de résidence fiscale pour les résidents fiscaux non français.

Pour un Membre personne physique, les données collectées incluent également, le cas échéant : la date de naissance, le pays de naissance, la nationalité et l'adresse de résidence.

### **16.3. Personnes morales**

Pour un Membre personne morale, les données collectées comprennent, a minima :  
le nom, le prénom, l'adresse électronique valide et le mot de passe du représentant légal.

Pour un Investisseur ou un Porteur de Projet personne morale, les données collectées incluent, en complément :

- **pour le représentant légal et l'ensemble des bénéficiaires effectifs de la société :**  
un numéro de téléphone mobile valide, la date de naissance, le pays de naissance, le code postal et la commune de naissance, le département de naissance, la nationalité, l'adresse de résidence et un document d'identité en cours de validité ;
- **pour la société :** la dénomination sociale, la forme juridique, le numéro d'immatriculation (SIRET), le régime fiscal, l'adresse du siège social, un extrait du registre du commerce et des sociétés (K-bis) datant de moins de trois (3) mois, les statuts à jour, un document identifiant les bénéficiaires effectifs de la société, ainsi que la liste de ces bénéficiaires effectifs.

Si l'Investisseur, personne physique ou morale, souhaite transférer tout ou partie du solde figurant sur son Portefeuille vers son compte bancaire personnel, il devra préalablement communiquer les coordonnées bancaires requises ainsi qu'un relevé d'identité bancaire (RIB).

Pour un Contributeur personne morale, les données collectées incluent, en complément :  
pour le représentant légal titulaire du Compte, la date de naissance, le pays de naissance, la nationalité et l'adresse de résidence ;  
et pour la société, la dénomination sociale, la forme juridique et le numéro d'immatriculation (SIRET).

### **16.4. Finalités du traitement des données**

Dans le cadre du fonctionnement du site Gamevestor, les Données personnelles sont collectées et utilisées notamment afin de :

- identifier le Visiteur ou le Membre et vérifier le respect des présentes Conditions ;
- assurer le traitement des souscriptions d'Obligations ;
- répondre à toute demande émanant des autorités administratives ou judiciaires compétentes ;
- renforcer et personnaliser la communication avec les Membres, notamment par l'envoi de lettres d'information à caractère informatif ou commercial.

Les Membres qui ne souhaitent plus recevoir ces communications peuvent se désinscrire

directement via la lettre d'information ou modifier leurs préférences dans la rubrique « Profil > Gérer mes coordonnées » de leur Compte.

Les données collectées automatiquement incluent notamment l'adresse IP du Visiteur, utilisée à des fins de gestion des systèmes informatiques et d'analyse de l'utilisation du site Gamevestor.

Gamevestor se réserve le droit d'utiliser l'adresse IP d'un Visiteur, en coopération avec son fournisseur d'accès à Internet, lorsqu'une telle démarche est nécessaire afin de faire respecter les présentes Conditions, de protéger ses Services, ses clients, les autres Visiteurs ou Membres, ou à la demande des autorités judiciaires.

Gamevestor s'engage à conserver les Données personnelles uniquement pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées et à en assurer la sécurité et la confidentialité, conformément à la Réglementation applicable.

Les données des Visiteurs n'ayant pas finalisé leur inscription en tant que Membres sont supprimées à l'issue d'un délai d'un (1) an, sous réserve des obligations légales ou opérationnelles de conservation.

Il est précisé que le PSP est soumis à des obligations légales de conservation de certaines données à des fins de conformité réglementaire, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, de lutte contre la fraude, de financement du terrorisme et d'obligations fiscales. Ces obligations peuvent porter sur des informations relatives aux opérations financières réalisées par les Membres sur le site Gamevestor.

## **16.5. Droit d'accès, de rectification et de suppression des Données personnelles**

Chaque Membre est seul responsable de l'utilisation de ses identifiants de connexion. Conformément à l'article 34 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, tout Membre peut, à tout moment, accéder à ses Données personnelles ou en demander la rectification, la mise à jour, la complétion, la clarification ou la suppression, en adressant une demande écrite au siège social de Gamevestor (tel qu'indiqué en en-tête des présentes Conditions) ou par courrier électronique à l'adresse support@gamevestor.co, en précisant ses nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse postale et adresse électronique.

Les Membres sont responsables de la mise à jour de leurs propres Données personnelles dans leur Compte. Ils peuvent demander la suppression de leur Compte en adressant un courrier électronique à support@gamevestor.co, en indiquant leur nom complet et le motif de la demande de suppression.

## **16.6. Sous-traitance**

Dans le cadre de la fourniture des Services proposés sur le site Gamevestor, Gamevestor peut recourir à des sous-traitants susceptibles d'accéder aux Données personnelles des Membres lorsque cela est strictement nécessaire à l'exécution des Services concernés.

Dans ce cas, Gamevestor, en sa qualité de responsable de traitement, veille à ce que ses sous-traitants présentent des garanties suffisantes en matière de protection des Données personnelles, mettent en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées et respectent les exigences du Règlement général sur la protection des données (RGPD – Règlement (UE) 2016/679).

En acceptant les présentes Conditions Générales d'Utilisation, Vous consentez à ce que vos Données personnelles soient communiquées à ces sous-traitants dans les conditions décrites ci-dessus.

## **SECTION 17. NOTRE RESPONSABILITÉ LIMITÉE**

Gamevestor **ne saurait être tenue responsable** à l'égard d'un Visiteur ou d'un Membre de toute perte ou de tout dommage pouvant résulter :

- de la confiance accordée à l'exhaustivité, à l'exactitude ou à l'existence de toute publicité, ou de toute relation ou transaction entre un Visiteur ou un Membre et toute société et/ou tout tiers dont le lien hypertexte et/ou la publicité apparaît sur le site Gamevestor ;
- de toute modification, suspension temporaire ou interruption définitive par Gamevestor de toute information ou de tout Service proposé sur le site Gamevestor ;
- de toute défaillance d'un Membre à fournir à Gamevestor des informations exactes relatives à son Compte ;
- de toute incapacité d'un Membre à conserver de manière sécurisée et confidentielle son mot de passe ou les informations relatives à son Compte ;
- de tout acte ou de toute fausse déclaration imputable à un Porteur de Projet ;
- de tout dysfonctionnement, erreur opérationnelle ou mauvaise manipulation imputable à un Membre ;
- de toute défaillance, indisponibilité ou dysfonctionnement des opérateurs de réseau ou des fournisseurs d'accès à Internet.

Aucun conseil ni aucune information, qu'ils soient oraux ou écrits, obtenus par un Visiteur ou un Membre dans le cadre de l'utilisation du site Gamevestor ne sauraient créer une garantie non expressément prévue aux présentes Conditions.

La responsabilité de Gamevestor ne peut être engagée qu'au titre du droit commun et uniquement pour les dommages directs et prévisibles subis par le Visiteur ou le Membre, conformément aux articles 1150 et suivants du Code civil.

Dans la mesure permise par la loi, la responsabilité de Gamevestor au titre des dommages directs est plafonnée à la somme de cent mille euros (100 000 €) pour toute la durée d'application des présentes Conditions.

Gamevestor met à disposition des Membres des contenus à caractère informatif relatifs à la présentation des Projets, pouvant porter sur des aspects juridiques, comptables ou fiscaux, afin de faciliter la compréhension desdits Projets. Toutefois, ces contenus ne constituent en aucun cas des conseils juridiques, comptables, fiscaux ou en investissement, de quelque nature que ce soit. Les informations communiquées le sont à titre purement illustratif et ne constituent aucune promesse ni engagement quant aux résultats futurs. Aucune garantie n'est donnée par Gamevestor quant à la réalisation des projections, objectifs ou estimations, et Gamevestor ne saurait être tenue responsable de leur non-réalisation.

### **17.1. Garanties**

Gamevestor ne fournit aucune garantie, expresse ou implicite, incluant notamment toute garantie de qualité, d'adéquation à un usage particulier ou de non-contrefaçon, concernant les Services ou les informations mises à disposition sur le site Gamevestor, ni quant à l'utilisation qui en est faite par les Visiteurs ou les Membres.

## **17.2. Manquements imputables à des tiers**

Gamevestor ne saurait être tenue responsable des dommages résultant du fait de tiers, et notamment des manquements contractuels ou délictuels commis par les Porteurs de Projet (que ce soit dans l'utilisation des fonds levés, le respect des règles applicables à leurs relations avec les Investisseurs et le SPV pendant ou après la Campagne de financement), ou par tout autre partenaire quel qu'il soit.

## **SECTION 18. FRAIS ET COÛTS**

L'utilisation du site Gamevestor est gratuite.

Les frais et coûts liés aux Campagnes menées par l'intermédiaire du site Gamevestor sont supportés directement par le Porteur de Projet, sur la base d'un taux d'environ **huit pour cent (8 %) hors taxes**, calculé sur le montant total collecté (au titre des souscriptions d'Obligations et des Contributions).

À l'issue du succès d'une Campagne, le Porteur de Projet supporte également des frais additionnels au titre des services fournis par Gamevestor. Ces frais correspondent à quatorze pour cent (14 %) hors taxes de la quote-part des revenus nets revenant au SPV, conformément au Contrat SPV et tel que précisé dans les Conditions Porteur de Projet (voir Section 11).

Il est précisé qu'en cas de mise en œuvre du dispositif de gestion en run-off de Gamevestor, des coûts ou frais non anticipés peuvent être supportés par les Investisseurs et être à la charge ou payables par le SPV. Ces coûts sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur le rendement des Investisseurs.

## **SECTION 19. SÉCURITÉ INFORMATIQUE ET PRÉVENTION DE LA FRAUDE**

**Vérification d'identité.** Gamevestor se réserve le droit de solliciter à tout moment des pièces justificatives afin de vérifier l'identité de tout Membre, notamment en cas de comportement suspect ou d'activité inhabituelle.

**Coopération avec les autorités.** Gamevestor coopérera pleinement avec les autorités compétentes en cas d'enquête relative à des activités frauduleuses ou suspectes.

**Notification.** Les Membres seront informés en cas de blocage ou de suspension de leur Compte par Gamevestor pour des raisons de sécurité. Toutefois, certaines mesures peuvent être prises sans notification préalable afin de protéger l'intégrité de Gamevestor.

**Responsabilité des Membres.** Les Membres s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la protection et la confidentialité de leurs identifiants de connexion et mots de passe.

Gamevestor ne saurait être tenue responsable de toute perte ou dommage résultant de l'utilisation frauduleuse de ces identifiants.

**Utilisation personnelle du site Gamevestor et des Services.** Les Membres s'engagent à utiliser le site Gamevestor et ses Services strictement à des fins personnelles, et à ne pas permettre à un tiers de les utiliser en leur nom ou pour leur Compte, sauf à en assumer l'entièvre responsabilité. Gamevestor présumera que toute personne utilisant le site Gamevestor et ses Services pour le compte d'un Membre dispose des pouvoirs nécessaires pour ce faire, sauf notification écrite contraire préalable adressée par le Membre à Gamevestor.

En cas d'utilisation non autorisée du site Gamevestor, ou si un Membre a connaissance qu'un tiers (autre qu'un salarié de Gamevestor) a accédé à son Compte, il doit en informer immédiatement Gamevestor par courrier électronique à l'adresse support@gamevestor.co.

**Moyens de paiement autorisés.** Les seuls moyens de paiement autorisés sur le site Gamevestor sont les cartes de crédit/débit au nom du titulaire du Compte et les virements bancaires effectués depuis le compte bancaire personnel du titulaire du Compte. L'utilisation de tout autre moyen de paiement est strictement interdite et peut entraîner le blocage ou la suppression du Compte concerné.

**Contrôle des transactions.** Gamevestor se réserve le droit d'examiner, d'analyser et de vérifier les transactions afin de détecter toute activité suspecte ou non conforme.

**Conservation des données.** Les données relatives aux transactions et aux tentatives de fraude sont conservées pendant une durée minimale de cinq (5) ans, conformément à la Réglementation applicable.

**Mise à jour des informations.** Les Membres doivent veiller à ce que leurs informations personnelles demeurent à jour. Toute modification susceptible d'affecter la sécurité de leur Compte doit être signalée à Gamevestor sans délai.

**Droit de refuser des transactions.** Gamevestor se réserve le droit de refuser toute transaction jugée présenter un niveau de risque élevé, même si ladite transaction est ultérieurement considérée comme non frauduleuse.

**Responsabilité en cas de piratage.** En cas de piratage ou de violation de sécurité, la responsabilité du Membre pourra être engagée si cette violation résulte de la divulgation de son mot de passe ou de sa négligence.

**Détection et conséquences de la fraude bancaire.** Tout Compte sera automatiquement bloqué en cas de fraude bancaire. Est notamment constitutive de fraude bancaire, sans que cette liste soit limitative, l'utilisation d'une carte bancaire ou d'un compte bancaire n'appartenant pas au titulaire du Compte, ou la présentation de demandes de rétrofacturation (chargeback) injustifiées ou abusives.

Le Compte d'un Membre peut également être bloqué par le PSP, lequel est également soumis aux obligations LCB-FT.

**Frais liés à la fraude.** En cas de détection de fraude, l'ensemble des coûts et frais résultant de cette activité frauduleuse sera refacturé au Membre concerné. Ces montants seront dus à Gamevestor ou

automatiquement débités de son Portefeuille. Tout remboursement ou toute prime de remboursement dus à l'Investisseur concerné seront gelés jusqu'au paiement intégral des sommes dues.

**Action judiciaire.** Gamevestor se réserve le droit de saisir les juridictions compétentes en cas de fraude ou de tentative de fraude.

## SECTION 20. PREUVES

**Dispositions générales.** Conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil, le Visiteur ou le Membre reconnaît et accepte que :

- les informations communiquées par Gamevestor par courrier électronique ou sur le site Gamevestor sont réputées authentiques et ont la même valeur probante qu'un écrit sur support papier ;
- l'ensemble des données enregistrées de manière fiable, permanente et sécurisée dans les systèmes informatiques de Gamevestor – notamment les commandes, confirmations, notifications, accès, rétractations et remboursements – constitue une preuve irréfutable entre les Parties, sauf preuve contraire.

**Journalisation de l'activité des Visiteurs et des Membres.** Le Visiteur ou le Membre reconnaît et accepte expressément que l'ensemble des actions réalisées lors de l'utilisation du site Gamevestor puisse être enregistré, notamment :

- la transmission d'informations via les formulaires de saisie (inscription, souscription, etc.) ;
- tout clic sur des liens hypertextes ou sur des éléments de l'interface du site Gamevestor, au moyen de tout dispositif (clavier, souris, écran tactile, etc.) et de tout système électronique (ordinateur, tablette, smartphone, etc.).

De tels enregistrements sont réalisés afin de satisfaire aux obligations légales et réglementaires de Gamevestor et peuvent être transmis aux autorités administratives ou judiciaires compétentes, y compris à l'AMF (Autorité des marchés financiers).

**Enregistrement des documents et bulletins de souscription.** Les Membres reconnaissent et acceptent expressément que tout document, contrat ou formulaire mis à leur disposition sur le site Gamevestor et signé via un procédé de Signature électronique fourni par YouSign soit enregistré et archivé numériquement pendant une durée de cinq (5) ans. Ces enregistrements peuvent être communiqués aux autorités administratives ou judiciaires compétentes, y compris à l'AMF, conformément à la Réglementation applicable.

## SECTION 21. FORCE MAJEURE

Ni Gamevestor ni Vous ne sauriez être tenu responsable de tout retard ou manquement dans l'exécution de ses obligations au titre des présentes Conditions, résultant d'un événement de force majeure, tel que défini à l'article 1218 du Code civil. Les obligations ainsi suspendues reprendront dès cessation des effets de l'événement ayant empêché leur exécution, dans un délai conforme aux circonstances alors en vigueur.

## **SECTION 22. CONFLITS D'INTÉRÊTS, DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION**

### **COMPÉTENTE**

Afin d'assurer la protection et la primauté des intérêts des Investisseurs, et conformément à son statut de **Prestataire de Services de Financement Participatif européen** (PSFP), Gamevestor a mis en place une politique de gestion des conflits d'intérêts ainsi qu'un dispositif de cartographie des risques, destinés à identifier, prévenir et, le cas échéant, gérer tout conflit d'intérêts potentiel ou avéré.

Les présentes Conditions sont régies, interprétées et exécutées conformément au droit français.

La version française des présentes Conditions prévaut pour leur interprétation en cas de litige.

Sous réserve des dispositions légales impératives applicables, les tribunaux relevant de la compétence de la Cour d'appel de Paris sont seuls compétents pour connaître de tout litige né de ou relatif aux présentes Conditions.